

PARLEMENTAIRES BBW

REUNION DU 19/11/2025

PV n°4

Présents : Yves VAN WALLENDAEL, Président (YVW), Claude DUJARDIN, Trésorier (CD), Jean Louis DE GREEF, Secrétaire (JLD), Yves LAMY (YL), Olivier DE ROY (ODR), Fabien MUYLAERT (FM), en visio-conférence.

Excusés : Patrick GILLARD, Vice-Président, Laurent MONSIEUR, Jean-Pierre DELCHEF, Président de l'AWBB, Olivier MONSIEUR, Président du CPBBW

La séance débute à 19h30

Le Groupement adresse ses sincères condoléances à la famille de Jean-Claude PRICK et au club de l'UAAE. Cette figure emblématique du basket etterbeekois et brabançon laissera un grand vide dans le petit monde du basket.

Le Groupement félicite Yves LAMY pour son accession au Conseil judiciaire provincial au 1er janvier 2026. Il est remercié pour ses précieux services et son expérience. Il pourra néanmoins, s'il le souhaite, être invité à nos séances comme expert, sans droit de vote ni pouvoir de représentation à l'Assemblée générale (voir PV n°10.4 du CDA du 04/11/2025)

Ordre du jour :

1. Le procès-verbal n° 3 du 03/11/2025 est approuvé
2. **Correspondance**

La correspondance est parcourue et lue et ne suscite aucune observation de la part du Groupement.

3. **Examen de points de l'ordre du jour de l'AG du 22 novembre 2025**

- Le Groupement passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et réserve un avis favorable à ceux-ci.
- Au niveau du budget, Claude Dujardin, Président de la Commission financière nous donne lecture du rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale avant le vote du budget 2026. Nous l'en remercions.

- Le Groupement émet néanmoins les remarques suivantes:

- En ce qui concerne la modification du PA22 proposée par la CDA, le Groupement observe que dans la proposition de modification de statuts, il est mentionné « plan global stratégique » alors que dans l'ordre du jour au point 13 « AWBB 2025-2028 », c'est la dénomination « plan stratégique global » qui est reprise. Il s'interroge sur la dénomination exacte de ce plan

- Malgré le fait que la proposition de modification du PF18 fera l'objet d'un vote favorable de la part du Groupement, les membres jugent la phrase soumise par le CDA peu claire. Le texte permettrait, à l'avenir, lors des saisons suivantes, au CDA d'affecter le solde éventuel du Fonds des Jeunes à la labellisation et de ne plus ou pas redistribuer ledit solde à tous les clubs, défavorisant de cette manière les clubs moins « outillés », qui ne rentreraient pas dans les conditions de la labellisation

- Au sujet du point 9 de l'ordre du jour « Admission, démission et radiation des clubs et membres », FM pose la question de savoir ce qui se passerait en cas de vote défavorable (par exemple sur l'admission de clubs qui fonctionnent déjà). Notre membre posera la question en AG

- Au point 14.2.1 de l'ordre du jour de l'AG, figure le point relatif au projet de TDW2. Ce point suscite les remarques suivantes de Fabien Muylaert.

- Les grands clubs disposant de plusieurs équipes (A, B,..) sont défavorisés. En effet, la limite d'âge est fixée à moins de 21 ans (au lieu de moins de 23 ans dans tous les autres championnats). Pour les clubs qui n'ont qu'une équipe aucune limite d'âge n'est fixée.

Notre membre interviendra à ce propos en AG.

- Il y a une discordance entre le texte F et le texte N du projet :

Au point 5.4, en néerlandais, nous lisons : « Voor de B-ploeg van een club die ook deelneemt aan TDW1 competitie, mogen voor elke wedstrijd minimaal 8 speelsters in TDW2 de leeftijd van 21 jaar nog niet bereikt hebben op 1 juli van het seizoen ».

Dans la version francophone, nous lisons : « Pour les équipes B d'un club qui participe à la compétition en TDW1, au minimum 8 joueuses, alignées en TDW2 **ne doivent pas** atteindre l'âge de 21 ans au 1er juillet de la saison et ce pour chaque rencontre. »

La délégation pour l'Assemblée générale du 22 novembre 2025 est fixée comme suit :

Patrick GILLARD, Vice-président

Claude DUJARDIN, Trésorier

Jean Louis DE GREEF, Secrétaire

Yves LAMY, membre

Laurent MONSIEUR, membre

Fabien MUYLAERT, membre

Olivier DE ROY, membre, avec procuration d'Yves VAN WALLENDAEL, Président.

La séance est levée à 22 heures.

Prochaine réunion, en présentiel, le lundi 8 décembre 2025 à 19h30.

Watermael-Boitsfort, le 19/11/2025

Le Président,
Yves Van Wallendael

Le Secrétaire,
Jean Louis De Greef